



Assemblée Générale Extraordinaire bis 2017

Comité Badminton 77

CB77/1718/CA/PV AGE Bis 2017/GVE

Procès-Verbal Assemblée Générale Extraordinaire bis du 20 octobre 2017 du Comité Départemental de Badminton de Seine-et-Marne

Saison 2017-2018

Comité Départemental de Badminton de Seine-et-Marne

Maison Départementale des Sports
12 bis, rue du Président Despatys
Case Postale 7630 - 77007 MELUN CEDEX
<http://www.cobad77.fr/>
Siret N° 421 062 001 00027



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT



Sommaire

Quelques sigles	3
Début de Séance.....	4
Membres du Conseil d'Administration et Salariés.....	4
Clubs.....	4
OUVERTURE de Séance.....	5
Ordre du jour	5
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE BIS.....	6
Adoption du PV de l'AGE du 2 octobre 2017	6
Adoption des nouveaux statuts	6

Quelques sigles

- CoBad77 : Comité Badminton de Seine-et-Marne
- AG : Assemblée Générale
- BD : Bureau Départemental
- CA : Conseil d'Administration (BD + élus)
- CCA : Commission Compétition Adultes
- CCJ : Commission Compétition Jeunes
- CDA : Commission Départementale Arbitrage
- CDI : Commission Départementale Interclubs
- CEJ : Commission Élite Jeunes
- CFC : Commission Formation des Cadres
- LIFB : Ligue Île-de-France de Badminton
- FFBAD : Fédération Française de Badminton

Début de Séance

Membres du Conseil d'Administration et Salariés

Présents : 2

G.VIOLLETTE, L.SABATIER

Salariée : 0

Excusés : 9

N.GEFFROY, G.LE PENNEC, F.TARLIER, L.GOULIN, H.GANCI, L.PARFUS, F.MOTTARD, B.ARLOT, D. GUYOT (salariée)

Clubs

Clubs Présents : 3

Ass Sportive La Rochette (ASRB), Sénart Badminton (SB77), Us Du Chatelet En Brie Badminton (USCB)

Clubs Absents : 46

Amicale Jeunes De Thorigny Bad (AJTB), As sportive Couilly badminton loisirs (A.S.C.B.L.), Ass. Sport. Plessis-Savigny (ASPS), Association Badminton de Coupvray (ABC), Association Cregybad (ACSL), Association Sportive Nandeenne (ASN), Association Sportive Nanteuil Badminton (ASNB), Bad Is Good (BIG), Badminton Club De Mormant (BCM), Badminton Club Croissy Beaubourg (BCCB), Badminton Club D'Evry Gregy (BCEG), Badminton Club De Noisiel (BCN), Badminton Club Du Loing (BCL77), Badminton Club Guignes (BCG), Badminton Club d'Ozoir (BCO), Badminton Club de Roissy-en-Brie (BCRB), Bussy Saint Georges Badminton (BSG BAD), C. O. Des Cheminots De L'est (COCEP), Champagne sur Seine Badminton (CSSB), Champs sur Marne Badminton (CMB), Chateau Landon Bc (CLBC), Club De Badminton Provinois (CBP), Club Sportif Braytois- Badminton (CSB), Club Sportif De Courtry Badminton (CSCB), Club Sportif et Artistique du CNSD (CSA CNSD), Club Sptf Monterelais Badminton (CSMB), Club de Badminton Pringy (CBP), Entente Sportive Vernoucelloise Badminton (ESVC Bad), Espace Collegien Badminton (ECB), Les Volants de Lagny sur Marne (LVLM), Lognes Badminton (LB), Mouroux Badminton Club (MBC), Nemours Badminton Club (NBC), Sect. Bad. Claye-souilly (SBCS), Section Badminton Quincy-voisins (SBQV), Sport. Club Gretz-tournan (SCGT), Sporting Club Briard (SCB), Torcy Badminton Club (TBAC), U.s De La Jeunesse Mitry (USJM BAD), Ums Pontault-combault (UMSPC), Union Sport. Mun. Villeparisis (USMV), Union Sportive Bois le Roi Badminton (USB BAD), Union Sportive Vaires Entretien Compétition Badminton (USVEC), Union Sportive et Culturelle de Lésigny (USCL), Val D'europe Badminton (VEBAD), Ô Bad Fertois (OBF)

OUVERTURE de Séance

Ouverture de la séance à **20h00**

Le Président GVE commence la séance par le rappel de l'ordre du jour.

Ordre du jour

19h30 **Pointage des représentants des Clubs**

20h00 **Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire Bis** par le Président

- Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire Bis
(Pas de quorum requis)
 - Adoption du PV de l'AGE du 2 octobre 2017
 - Adoption des nouveaux statuts
 - Questions diverses

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE BIS

Aucun quorum n'est requis pour cette seconde Assemblée Générale Extraordinaire.
Le nombre total des voix est de **10 voix** et de **3 représentants** pour effectuer le vote.

Un quatrième représentant est venu signer la fiche de présence, en portant 3 voix, mais il n'est pas resté voter, pensant que seule sa signature permettait de prendre en compte ses voix « Pour » pour les 2 votes.

Ses voix n'ont donc pas été comptabilisées faute de présence physique.

Adoption du PV de l'AGE du 2 octobre 2017

GVE rappelle que le PV a été transmis avec la convocation et qu'aucune question ou remarque n'a été faite par les 49 clubs.

Vote du PV

Pour : unanimité	Abstention : 0	Contre : 0
------------------	----------------	------------

Le PV de l'AGE du 2 octobre 2017 est adopté à l'unanimité.

Adoption des nouveaux statuts

GVE présente le document des statuts modifié incluant le texte supprimé et celui ajouté.

GVE indique que suite à une remarque d'Audrey DANDY, Présidente de La Rochette, en amont de l'AGE bis, la traduction des nombres de représentants et de voix n'était pas la bonne.

La traduction qui a été transmise était que le nombre de voix citées était le même pour tous les représentants du Club.

Après vérification auprès de la LIFB, puis de la FFBaD, il s'avère en effet que le nombre de voix est à répartir parmi le nombre de représentants.

Un nouveau tableau du nombre de voix a été présenté lors de l'AGE.

Les principales évolutions sont :

- Notification d'organe territorial déconcentré de la FFBaD
- Ajout de la notion de développement durable
- Référence aux règlements de la FFBaD et ses articles
- Notion d'Association Sportive Affiliée au lieu de Club
- Précision sur les représentants des clubs dont le nombre et leurs voix sont liées au règlement fédéral (*en résumé dans le tableau ci-après*)
- Obligation pour les clubs de faire une élection des représentants à l'AG du CoBad77 et d'envoyer la liste de ces représentants à l'issue de cette élection
- Le nombre d'élus du Conseil d'Administration passe à 15 membres, avec une proportion minimale de 40% pour le sexe le moins représenté
- Election au scrutin plurinominal majoritaire à 2 tours
- Le nombre d'élus du Bureau Départemental reste à 6 membres, mais avec une proportion minimale de 40% pour le sexe le moins représenté
- Le délai de convocation de modification de statuts passe à 1 mois
- Les comptes rendus d'AG doivent être transmis dans le mois qui suit l'AG

Nouvelle répartition du nombre de représentant et de voix en fonction du nombre de licenciés de chaque Association :

Nombre de licenciés		Nombre de représentants	Nombre de voix	Détail de voix (Rep.* Voix)
0	0	0	0	0
1	9	1 à 9	1	0
10	50	10 à 50	1	1*1
51	100	51 à 100	2	2*1
101	200	101 à 200	3	3*1
201	300	201 à 300	3	1*2+2*1
301	400	301 à 400	4	1*2+3*1
401	500	401 à 500	4	2*2+2*1
501	600	501 à 600	5	2*2+3*1
601	700	601 à 700	5	3*2+2*1
701	800	701 à 800	5	4*2+1*1
801	900	801 à 900	5	5*2
901	1000	901 à 1000	6	5*2+1*1
1001	1100	1001 à 1100	6	6*2
1101	1200	1101 à 1200	6	1*3+5*2
1201	1300	1201 à 1300	6	2*3+4*2

Adoption de la nouvelle rédaction

Pour : unanimité	Abstention : 0	Contre : 0
------------------	----------------	------------

Les nouveaux statuts ont été adoptés à l'unanimité.

Clôture de l'AGE Bis : **22h45**

L'AGE a ensuite été suivie d'un pot de l'amitié.